

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

Lg

grandlangres

Communauté de Communes

Document approuvé

Commune de Chatenay-Vaudin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26 Octobre 2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.76.64.07 - Fax : 03.84.76.33.69

initiativaead@orange.fr

Agence de Beaumont

Tél : 03.81.83.33.29

initiativaead25@orange.fr

Légende

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
- UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
- UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
- UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
- UBPh : Secteur de la zone UBP concerné par des hauteurs différentes
- UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
- UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
- UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
- US : Zone urbaine sauvegardée
- UR : Zone du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER

- IAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- IAUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
- IAUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
- IAUm : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
- Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits
- Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux
- Ngv : Secteur de la zone N réservé aux gens du voyage
- Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
- Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

- Zones concernées par des OAP
- Emplacements réservés
- Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)
- Alignements de façades
- GR145

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :

- Vergers à fort intérêt, bosquets
- Haies
- Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMA52, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative A&D)
- Milieux humides potentiels

Éléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :

- Éléments remarquables de la Citadelle de Langres
- Éléments remarquables ponctuels
- Éléments remarquables surfaciques

Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :

- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Risque lié à la présence de cavités

The map displays the urban planning for Chatenay-Vaudin, showing various zones and geographical features. The zones are color-coded and labeled: UA (Urban Area) in yellow, Na (Natural Area) in blue, Aa (Agricultural Area) in green, and Nj (Natural Area - Gardens) in light blue. The map also shows the location of the commune center, the main road network, and the location of the commune's administrative buildings. A north arrow and a scale bar (0-200m) are included in the bottom left corner.